

Conditions d'utilisation des chevalets de transport de verre

1. Règle d'utilisation

Les chevalets de transport de verre seront uniquement utilisés pour le transport de verre entre le lieu de production et l'adresse de livraison indiquée par le client.

L'utilisation de ces chevalets pour l'entreposage ou le transport d'autre chose que le verre livré par le producteur, n'est autorisée que moyennant l'autorisation expresse, préalable et écrite du Solver Solutions. Le client de Solver Solutions est l'acheteur direct et est dès lors responsable ; en cas d'abus, sa responsabilité sera mise en cause ce concernant.

2. Début de la période d'indemnisation

Les chevalets livrés restent gratuitement à disposition pendant une période de 56 jours calendriers.

Dans des cas exceptionnels, il est possible de fixer de commun accord, pour une livraison spécifique, un autre délai, sur la base d'arguments solidement étayés.

3. Remboursement

Le loyer s'élève à 3,50 € par jour civil par chevalet.

4. Droit de propriété

Lorsqu'il apparaît qu'un chevalet a définitivement disparu ou doit être considéré comme perdu, la valeur à neuf du chevalet € 617,23 est portée en compte et la location prend fin. Ce point est atteint après 180 jours calendriers.

Solver Solutions ne renonce pas au droit de propriété. Si le chevalet est retrouvé plus tard, ceci est signalé et la valeur à neuf est remboursée. Solver Solutions se réserve toutefois le droit de calculer à ce moment-là encore une indemnité complémentaire.

5. Avis que les chevalets sont vides

Les avis indiquant que les chevalets sont vides peuvent également être envoyés par e-mail à l'adresse info@solver-solutions.com en indiquant le numéro de chevalet, la localisation où se trouve le chevalet et le nom de fournisseur.

6. Tentative d'enlèvement vaine

Les chevalets qui sont signalés comme étant vides, doivent se trouver à l'endroit indiqué pour l'enlèvement et doivent être facilement accessibles. Bien entendu, ils doivent être complètement **vides**. Si aucun chevalet n'est trouvé à l'endroit indiqué, ou si les chevalets sont inaccessibles, le passage d'enlèvement est considéré comme ayant été vain et des frais supplémentaires, soit 75 € (hors TVA) seront portés en compte au client. S'il apparaît que les chevalets ne sont pas entièrement vides, le chauffeur les refusera tout simplement. Le passage d'enlèvement est considéré comme étant vain et des frais de 75 € sont portés en compte au client. Le présent article est uniquement applicable lorsque les chevalets sont enlevés dans les horaires de travail normaux.

7. Informations relatives aux chevalets en circulation

Un résumé reprenant les chevalets présents chez le client, triés par adresse de livraison, est fourni périodiquement.



8. État technique

Lors de la livraison, le fournisseur utilise des chevalets qui sont en bon état. Le client est supposé traiter les chevalets avec soin. En cas de négligence, entraînant un dommage, les frais de réparation effectifs seront portés en compte au client. Si un chevalet a subi un dommage irréparable, la valeur d'un chevalet comparable sera portée en compte.

Les dommages causés aux chevalets seront indiqués sur le bon de retour avec signature du client dans la mesure du possible.

Les dommages aux chevalets doivent être signalés sur le billet de retour et être signés autant que possible par le client.

9. Perte de gel et périodes de vacances

Ceci est inclus dans la période de 56 jours calendrier.

